

Département de la Haute-Savoie Commune de Menthonnex-en-Bornes



REVISION du POS / ELABORATION du PLU
Réunion du GT1 – diagnostic Socio-démographie / Logement /
Equipements / Mobilité

19 mai 2016





PREAMBULE

DIAGNOSTIC / ENJEUX

POURQUOI UN DIAGNOSTIC ?

Caractéristiques de la structure démographique :

- Pour une connaissance fine et actualisée des composantes et des tendances d'évolution du territoire :
 - en termes quantitatifs et statistiques : démographie, économie et emploi, urbanisme, fonctionnement (social, culturel, équipements, réseaux),
 - en termes qualitatifs et spatiaux : cadre physique, paysages et perceptions, cadre bâti, milieux naturels, risques et nuisances.
- Pour une prise en compte du cadre législatif dans lequel évolue la commune (règles nationales et/ou locales).
- Pour partager les connaissances et susciter un débat entre élus, techniciens, habitants, et autres acteurs du territoire (associations, services déconcentrés de l'Etat...).
- Pour dégager une vision commune des enjeux et des perspectives d'avenir qui inspireront les choix d'aménagement et de développement durable.
- Pour une nécessaire connaissance des enjeux de l'État et des diverses contraintes juridiques à prendre en compte.



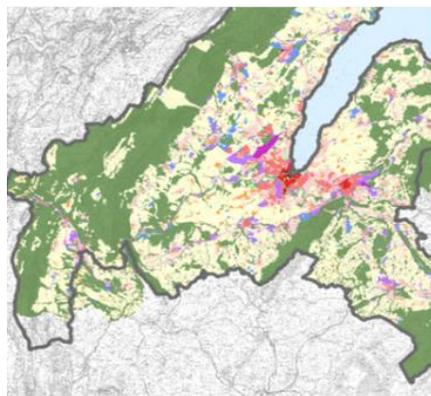
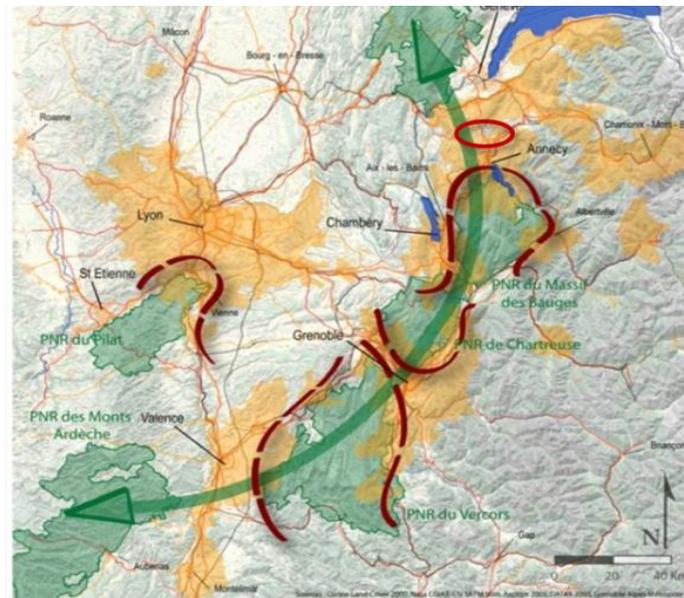
LE CONTEXTE TERRITORIAL

DIAGNOSTIC / ENJEUX

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Un bassin de vie exceptionnel ...

- Une région attractive et dynamique à proximité de deux pôles économiques (Annecy à l'Ouest et Genève au Nord).
- ...aux portes de l'Agglomération transfrontalière Franco-Valdo-Genévoise.
- ...un bassin de vie constitué de 2 pays : la France et la Suisse, de 2 cantons suisses : Genève et Vaud et de 2 départements français : l'Ain et la Haute-Savoie.



Projet d'agglomération
franco-valdo-genevoise

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Un territoire qui s'organise...

- Un document d'urbanisme à prendre en compte, le projet de Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durables (DTADD) des Alpes du Nord, (non approuvé à ce jour) qui fixe sur le territoire des Alpes du Nord et du Sillon Alpin les orientations stratégiques de l'état, traduites dans les objectifs suivants :
 - structurer le territoire multipolaire des Alpes du Nord autour du Sillon Alpin,
 - préserver et valoriser les espaces naturels et ruraux et les ressources,
 - promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement,
 - garantir un système de transport durable dans les Alpes du Nord.



LE CONTEXTE TERRITORIAL

Un territoire qui s'organise...

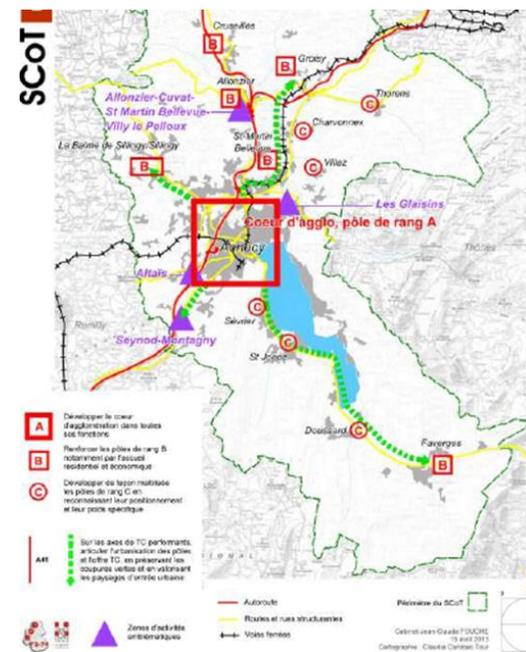
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin Annécien a été approuvé le 26 février 2014.

- Un cadre de cohérence et référence pour les différentes politiques menées sur un territoire, sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace...
- ...qui doit en outre contribuer à la cohérence entre les PLU des communes du secteur.
- Le futur PLU de Menthonnex aura une obligation de compatibilité avec ce SCOT.

↳ Ce que dit le SCOT du Bassin Annécien :

La CCPC doit permettre l'accueil d'environ 1.750 logements, à l'échéance de 20 années.

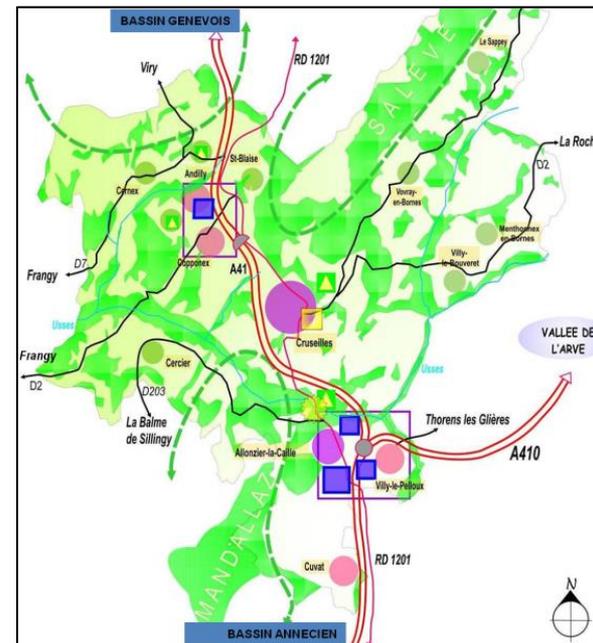
- Menthonnex est identifiée, comme étant une commune de rang D.
- Pour la consommation foncière à vocation d'habitat, de voirie et d'équipements, le DOO du SCOT précise que l'urbanisation future :
 - ne peut excéder 48 ha (à répartir entre les 11 communes de rang D de la CCPC),
 - doit avoir une densité moyenne d'environ 20 log./ha dans les nouvelles opérations,



LE CONTEXTE TERRITORIAL

Un territoire qui s'organise...

- La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) exerce les compétences suivantes : Aménagement de l'espace, Développement économique, Protection et mise en valeur de l'environnement (assainissement, eau potable, eau fluviale, déchets)., Politique du logement et du cadre de vie, Voirie communautaire, Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire (scolaire, culturel, sportif).
- À travers l'expression du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Projet de Territoire du "Pays de Cruseilles", la commune de Menthonnex se positionne comme un "village rural" qu'il convient de soutenir comme lieu de vie :
 - Une croissance démographique à accompagner et une densification de l'habitat, ainsi que le niveau de services et d'équipements, en adéquation avec les besoins et le rôle futur de Menthonnex.
 - Une activité économique à conforter, pour atténuer la dépendance croissante envers Annecy et Genève et les déplacements induits.
... et notamment, l'activité agricole à pérenniser et conforter dans sa dimension touristique afin d'être porteuse d'un développement économique équilibré sur le territoire communal.





LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE : Socio-démographie / Logements

DIAGNOSTIC / ENJEUX

LA POPULATION

Caractéristiques de la structure démographique :

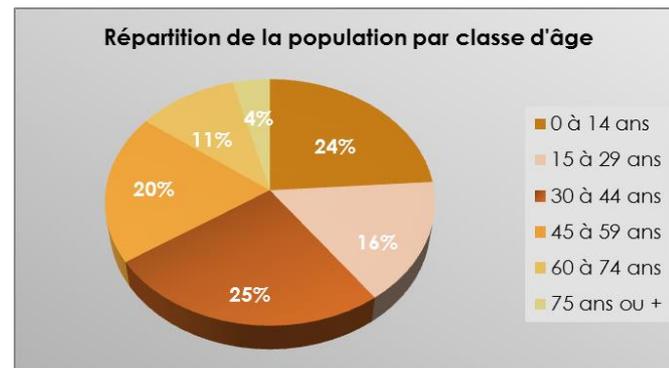
- Une croissance démographique exponentielle mais des projections de croissance ralentie à l'échéance du PLU.

↳ Une population recensée à 1013 habitants en 2012.

- Une croissance démographique équilibrée qui traduit néanmoins l'arrivée de jeunes ménages avec enfants.
- Une population plus jeune que la moyenne de la CCPC.
- Une taille des ménages en baisse mais qui rattrape les tendances du bassin de vie.

↳ En moyenne 2,8 pers. / ménages en 2012.

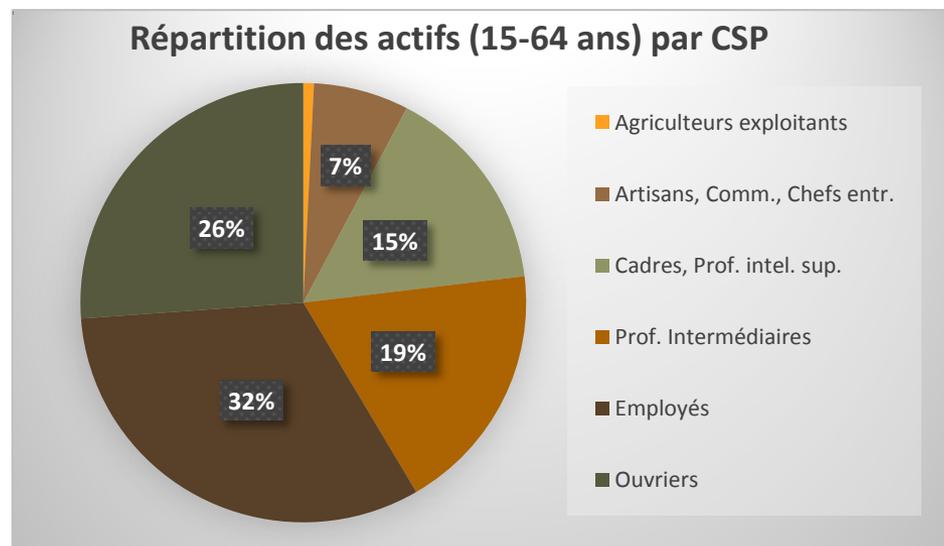
- Des ménages d'une seule personne en légère diminution traduit une tendance à la décohabitation et au vieillissement, compensée par l'arrivée de nouvelles familles.



LA POPULATION

Caractéristiques de la structure démographique :

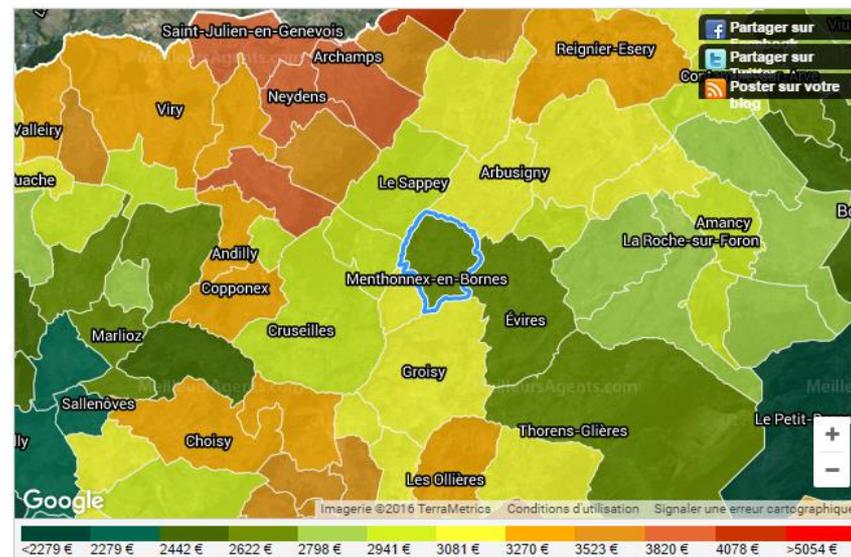
- Un nombre d'actifs qui progresse et une répartition stable entre actifs ayant un emploi et chômeurs.
 - ↳ 491 actifs ayant un emploi en 2012, contre 418 en 2007.
 - ↳ 28 chômeurs (en sens de l'INSEE) recensés en 2012, contre 22 en 2007.
- La proportion de retraités ou préretraités, parmi la population en âge d'être active, est en légère diminution.
- Une plus large représentation des Catégories Socio-Professionnelle (CSP) moyennes.
 - ↳ Les ouvriers et employés représentent la moitié des actifs de la commune.



LES LOGEMENTS

Caractéristiques de la structure du parc de logements :

- Une croissance continue du parc de logements mais des projections de croissance nettement ralenties à l'échéance du PLU.
 - ↳ *Un parc de logement comprenant 387 logements en 2012 (32 log. de + qu'en 2007).*
- Une part modeste de résidences principales.
 - ↳ *75,9 % du parc (soit 240 résidences principales) contre 86 % pour la CCPC.*
- Un taux de vacance inexistant.
- Les résidences secondaires et logements occasionnels représentent environ 6,7 % du parc de logements.
- Un coût du logement "intermédiaire", contribuant à l'attractivité de la commune.

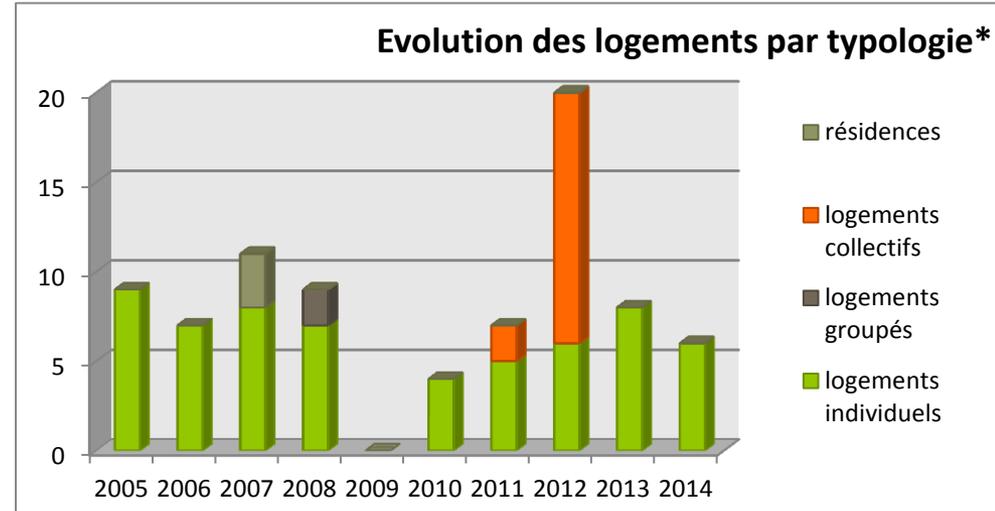
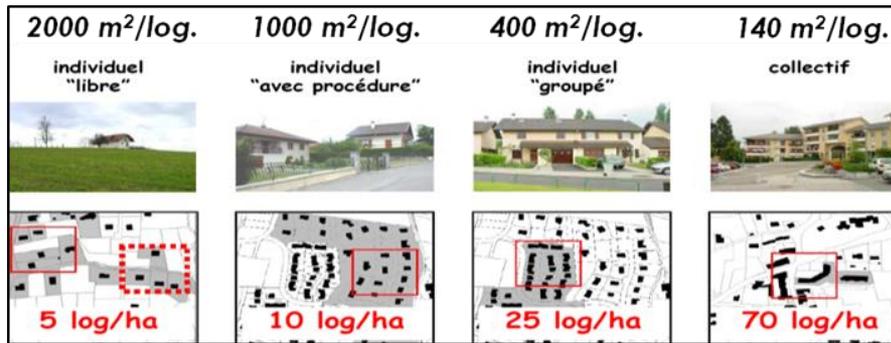


Source : <http://prix-immobilier.latribune.fr/>

LES LOGEMENTS

Caractéristiques de la structure du parc de logements :

- Des logements collectifs encore minoritaires, mais qui tendent à se développer.
↳ *Au profit de la mixité sociale et d'une modération de la consommation spatiale.*



- La proportion de propriétaires de leur résidence principale est en légère hausse.
- Une prédominance des logements de grande taille, qui ne s'atténue pas malgré les récentes opérations de logements collectifs.
- Un parc de logements qui rajeunit.

* Sur la base des logements autorisés (permis de construire et permis d'aménager) et commencés – source Sit@del

ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

➔ Une commune qui a su préserver ses caractéristiques rurales, malgré les prémices d'une forme de périurbanisation.

Une attractivité maîtrisée de la commune qui s'est traduite jusqu'à présent par un dynamisme démographique porteur d'équilibres :

- **La structure de la population** : jeune, active et diversifiée socialement, est le résultat d'un solde migratoire maîtrisé en accompagnement de la production d'un parc de logements qui tend à se diversifier.
- **La mixité sociale et générationnelle** : un capital précieux pour le dynamisme et l'animation de la commune, à pérenniser, dans le contexte d'un "ralentissement" très probable de cet apport démographique à l'avenir, compte-tenu :
 - des limites de croissance imposées par le SCOT du bassin annécien (en termes de production de logements, consommation d'espace, mais aussi, protection des espaces agricoles et naturels),
 - des termes de la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement), au regard des objectifs fixés en matière de limitation de la consommation d'espaces, dans le contexte d'un territoire où s'exercent d'autres enjeux (économiques, environnementaux, agricoles, paysagers...).

ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

Une croissance future à encadrer : quantitativement, qualitativement et spatialement :

- Quelle perspective d'évolution démographique à échéance du PLU ?

- Mais surtout quels types de logements ?
 - Pour pérenniser une mixité sociale et générationnelle : un parc de logement qui permette le renouvellement régulier de la population,
 - Pour garantir le maintien des équilibres du territoire (économie de l'espace, paysagers, agricoles...),
 - Mais aussi pour respecter les objectifs fixés (par la loi ENE) en matière d'impact environnemental (performance énergétique, gestion des eaux pluviales...).

- Quelle répartition spatiale ? pour un bon fonctionnement (notamment en termes de transports et de proximité des services), le maintien des qualités du paysage et le renforcement du chef-lieu, comme pôle de vie.

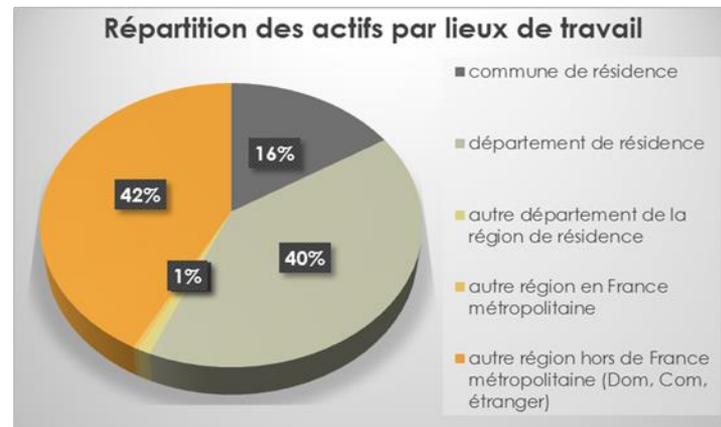


LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE : Economie et emplois

DIAGNOSTIC / ENJEUX

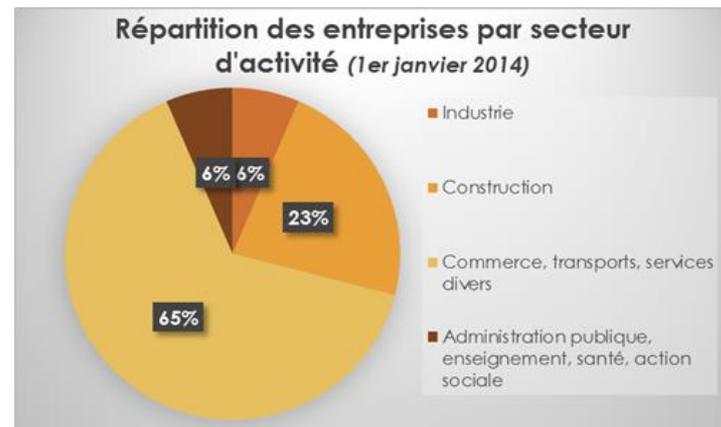
LES EMPLOIS

- Une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les actifs de MENTHONNEX
 - ↳ 105 emplois proposés en 2012 (70 en 2007),
 - ↳ pour 100 actifs résidant sur la commune, seulement 21 emplois y sont proposés.
- ... qui explique des déplacements "pendulaires" importants majoritairement automobiles.



LES ENTREPRISES

- Un tissu économique marqué par des établissements de petite taille
 - ↳ 80 % des entreprises n'ont pas de salariés, la totalité en ont moins de 10.
- ... mais, néanmoins pourvoyeur d'emplois.
 - ↳ Près des 2/3 des emplois sont issus du secteur des commerces, transports et services divers.



Le secteur de l'artisanat

- Un tissu artisanal diversifié participant à dynamiser le secteur de l'économie productive et l'économie présentielle.
 - ↳ 11 artisans recensés par la commune en avril 2016.

Le secteur touristique

- Un secteur économique porté par :
 - une offre en hébergement (gîtes et chambre d'hôtes),
 - une offre de loisirs « de proximité » (loisirs de plein air),
 - une fréquentation « de passage » favorisée par la proximité de sites touristiques à l'échelle intercommunale (dont le Pont de la Caille) et une situation géographique à l'intersection de deux sites touristiques majeurs (bassins annécien et genevois).



Le secteur des commerces et services de proximité

- Une offre de commerces et services de proximité diversifiée, complétée par une offre de commerces ambulants et de vente directe du producteur favorisant les circuits courts de consommation.
- ... complétée par une offre de commerces et services disponibles au sein des communes voisines ou des bassins de vie genevois et annécien.

ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

- **Des activités économiques présentes sur la commune, à maintenir et développer**, notamment pour la vie et l'animation de la commune, par la mise en œuvre de dispositions réglementaires et d'aménagements adaptées (espaces à réserver aux activités économiques, amélioration du cadre de vie au travail, notamment autour de la qualité de l'armature des espaces publics et collectifs).
- **Le développement d'une offre commerciale et de services de proximité, en mixité avec l'habitat.**
- **Le développement de l'activité touristique et des loisirs de proximité, par :**
 - La préservation et la valorisation du patrimoine et de la qualité des paysages.
 - La poursuite du développement du maillage des cheminements piétonniers et sentiers, des activités de pleine nature et en lien avec l'activité agricole.



LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE : Equipements et services publics

DIAGNOSTIC / ENJEUX

Equipements et services publics :

- Une offre variée en équipements « de proximité », localisée essentiellement au chef-lieu
 - Institutionnels et services publics
 - Scolaires et dédiés à la jeunesse
 - Culturels
 - Sportifs et de loisirs
- ... complétée par une vie associative qui dynamise l'animation de MENTHONNEX et ponctue la vie de la commune par divers évènements.
- Une offre intercommunautaire complémentaire, dont les habitants de MENTHONNEX peuvent bénéficier :
 - Sportifs et de loisirs : terrains de foot, Centre Nautique de l'espace des Dronières et piscine des Ebeaux.
 - Culturels : Ecole de Musique, Bibliothèque intercommunale.
 - Scolaires et dédiés à la jeunesse : Maison de la Petite Enfance Brin de Malice (structure multi-accueil et relai d'assistantes maternelles), équipements et établissements scolaires.



ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

- Des besoins en équipements et services publics à anticiper :
 - Au regard de l'évolution démographique et urbaine, récente et projetée,
 - Au regard des attentes d'une population plus diverse et aux aspirations plus urbaines ou périurbaines ...

- Des équipements existants à optimiser autant que possible (usage / réhabilitation / extension).

- Des équipements et espaces publics futurs (éventuels), à localiser « au plus près » de la population, dans l'optique :
 - De leur accessibilité aisée par les modes « doux » (notamment pour les personnes à mobilité réduite, ou non motorisées), pour limiter les déplacements automobiles de proximité.

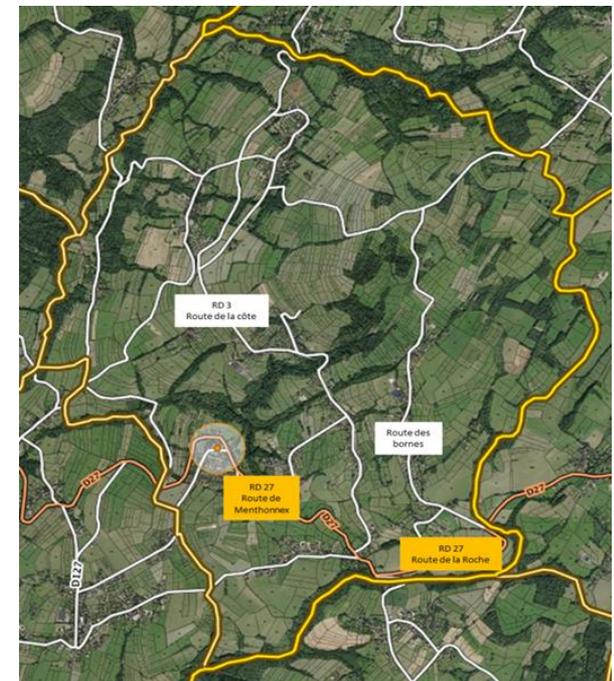


LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE : **Les déplacements**

DIAGNOSTIC / ENJEUX

LA MOBILITE :

- Une organisation du bassin de vie générant une forte mobilité essentiellement automobile.
 - ↳ 92 % des actifs ayant un emploi utilisent leur voiture pour leurs déplacements domicile / travail.
- Un réseau de voiries communales :
 - organisé autour d'un route départementale structurante,
 - supportant un trafic croissant,
 - aménagé, notamment au chef-lieu, pour ralentir les vitesses de circulation et sécuriser les intersections.
- Des aménagements de sécurisation à poursuivre et d'enfouissement des réseaux programmés.
- Une requalification des RD27 et RD3 à poursuivre.
- Des capacités de stationnement :
 - Globalement satisfaisantes quantitativement au chef-lieu,
 - Une réflexion à mener sur le type de stationnement (véhicules hybrides, électriques, ...).



LA MOBILITE « DOUCE » :

- Un maillage en mobilité "douce" (piétons et cycles) à développer,
↳ *en lien notamment avec le maillage en mobilité douce d'agrément (sentiers de promenades ou de randonnées).*

LES TRANSPORTS COLLECTIFS :

- Une offre de transport collectif limitée au transport scolaire.
↳ *En moyenne 1 liaison matin et soir vers les collèges et lycées de rattachement.*



DES PERSPECTIVES DE MOBILITE ALTERNATIVE :

- Des pratiques en faveur du co-voiturage à accompagner pour favoriser les évolutions des comportements.



ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

- Le réseau de voirie présent sur la commune supporte d'importants déplacements:
 - Les déplacements de transit.
 - Ceux liés aux déplacements domicile / travail.
 - Ceux liés aux déplacements de proximité.

- L'absence de desserte de la commune par un réseau de TC contraint les possibilités de modification des comportements de déplacements à l'échelle locale, intercommunale et du bassin de vie (et, notamment, au sujet des échanges transfrontaliers).
 - ...À l'échelle intercommunale, une réflexion amorcée pour développer une liaison TPG / SIBRA avec un pôle d'échange à Cruseilles, permettrait de poursuivre l'accueil de la population et le développement de l'urbanisation en intégrant des solutions alternatives de mobilité plus durable.
 - Une réflexion à mener, à l'échelle intercommunale, et en lien avec les services départementaux, quant aux alternatives aux TC en zones rurales (plateforme de co-voiturage, transport à la demande, autostop participatif, ...).

- En absence d'un TC performant, un enjeu de limitation des déplacements automobiles de proximité ainsi que de leurs nuisances pour la vie locale, en renforçant la proximité et le développement des modes de déplacements "doux".

ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

- Un enjeu de poursuite de l'aménagement du réseau de voiries :
 - Pour la sécurisation du réseau, dans le sens d'un apaisement de la circulation automobile ou poids-lourds et d'un usage mieux partagé des espaces publics.
 - Pour un fonctionnement optimisé, notamment des services publics, la valorisation de l'espace public et de la relation espace public / espace privé.

- La poursuite du développement du réseau "modes doux" :
 - En sécurisant les liaisons entre les pôles d'attractivité : secteurs habités, services, équipements, zones d'activités (existantes ou projetées), arrêts des TC scolaires.
 - En développant et assurant la pérennité des itinéraires de promenade et de randonnées.
 - Par des aménagements pour la sécurisation du réseau de voirie existant (pouvant nécessiter l'inscription d'ER)...
 - ...mais, également, à l'échelle de chaque nouvelle opération (à prévoir dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des zones d'urbanisation future).
 - En intégrant dans le PLU, des règles pour le stationnement des vélos.

ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

- Le renforcement de la capacité de stationnement :
 - En mettant en œuvre dans le PLU une politique de stationnement :
 - pouvant justifier l'inscription d'emplacements réservés,
 - par des dispositions des OAP pour les secteurs de développement : espaces de stationnement public et collectif, suffisant et partagé,
 - par des dispositions réglementaires applicables à toutes les opérations : en exigeant que chaque opération d'habitat réponde à ses propres besoins, crée du stationnement "visiteur" et vélos,
 - par une réflexion sur le développement éventuel du stationnement, pour les véhicules électriques et hybrides.

- D'une manière générale, l'intégration de la question de la mobilité dans tous les projets de développement sur le territoire communal, notamment, en termes de :
 - Déplacements "modes doux", accessibilité des points d'arrêt des TC, sécurité des arrêts du TS.
 - Accessibilité des PMR.
 - Accessibilité voitures et VL sécurisée et fonctionnelle.
 - Stationnement.
 - Gestion des nuisances et des paysages.
 - En intégrant dans le PLU, des règles pour le stationnement des vélos.



LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE : Les réseaux « secs »

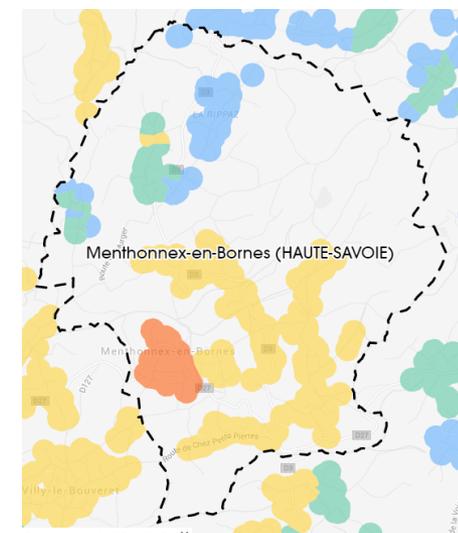
DIAGNOSTIC / ENJEUX

LE RESEAU ELECTRIQUE :

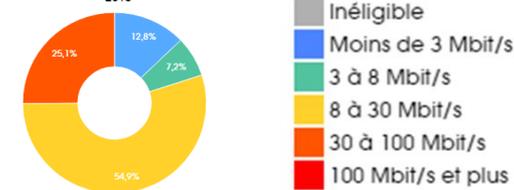
- deux lignes électriques traversent le territoire de la commune.

LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES :

- En ce qui concerne la disponibilité des technologies ADSL (dont ADSL2+ ou VDSL2), Menthonnex dispose d'un NRA (Noeud de Raccordement d'Abonnés).
- Les secteurs résidentiels de la commune sont globalement éligibles au réseau haut-débit.
- Menthonnex ne dispose pas encore de réseaux FTTH ou FTTLA. Cependant, il est prévu à moyen terme, que le réseau de fibre optique traverse la commune.
- Menthonnex ne dispose que d'une couverture partielle de son territoire par les réseaux mobiles 2G et 3G et dispose d'une antenne relais.



Menthonnex-en-Bornes (HAUTE-SAVOIE)
Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit à fin décembre 2015



ENJEUX / QUESTIONNEMENTS

au-delà des domaines de compétence du PLU :

- Le renforcement de la desserte par les réseaux de communication électronique :
 - afin de répondre notamment à des besoins professionnels (télétravail) et ainsi contribuer à une diminution des motifs de déplacement,
 - par une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'installer une seconde antenne relai.

L'AGENCE
des territoires



Merci de votre attention...

Prochaines échéances :

- relecture du document détaillé remis à l'issue du GT n°1
- Réunion du GT n°2 : 9 juin 2016 – 14h30